



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION Actualisation des connaissances  
ACACED, CCAD, CAD, Certificat de capacité  
Session 2020 à Venelles**

J'atteste vouloir participer à la formation d'actualisation des connaissances à Venelles (Centre Animalier du Pays d'Aix - 387 Route de la croix de pierre 13770 venelles),

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .../.../..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Email: ..... Téléphone : .....

**Je choisis ma formule :**

Formule :	Tarif :	Moyen de paiement	Session :
Actualisation des connaissances	Auto financement : 190 €  Mobilisation du CPF : 220€	Modalités de paiement à choisir en page 2	<input type="checkbox"/> 20 Octobre 2020 <input type="checkbox"/> 17 Novembre 2020 <input type="checkbox"/> 15 Decembre 2020
<b>L'envoi du règlement doit se faire avec l'envoi du dossier. Le règlement sera encaissé à l'issu de la formation.</b>			

Besoin d'une facture ? au nom de = .....

**Réservation - règlement - pièces à joindre :**

Il est impératif de joindre à votre dossier:

- une copie de votre pièce d'identité
- une copie de votre certificat de capacité ou CAD ou CCAD ou ACACED.
- les annexes 1 et 2 paraphés.

**Condition d'annulation :**

En cas d'annulation par le bénéficiaire, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de 15 jours ouvrés avant le début de l'action de formation le centre E.R.C ne procédera à aucun remboursement, un report à une date ultérieure sera possible.

**Formulaire à retourner en même temps que votre règlement par courrier à: Education et Rééducation Canine 5210 Route d'Avignon 13540 Puyricard.**

Par la signature de ce formulaire d'inscription, chaque participant déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions ci-dessus et en accepte toutes clauses. L'inscription est validée à réception du formulaire et du règlement.

A ..... le .....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

**Le jour du stage, MUNISSEZ VOUS  
de votre Carte d'Identité !**

## **ANNEXE 1 : Descriptif de la formation**

### **Intitulé :**

Actualisation des connaissances - Nécessaire à la mise à jour de son certificat de capacité, CCAD, CAD ou ACACED de plus de 10 ans.

### **Objectifs :**

La formation définit par l'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques a pour objectif de transmettre des connaissances relatives à l'animal ciblé selon 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection.

Elle permet l'actualisation de ses connaissances.

### **Publics :**

Toute personne exerçant une activité mentionnée au I des articles L.214-6-1 à L.214.6-3 du code rural et de la pêche maritime.

Toute personne en contact direct avec les chiens, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage.

### **Pré requis :**

Être majeur et être titulaire d'un certificat de capacité, CAD, CCAD ou ACACED.

### **Programme et déroulement:**

MATIN 9H - 11H30	<p style="text-align: center;"><b>LEGISLATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Statut juridique de l'animal.</li><li>- Protection animale: loi, convention européenne.</li><li>- Rôle des services vétérinaires, de la fourrière et des associations.</li><li>- Rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de races, Club de races.</li><li>- Assurances et responsabilité civile des propriétaires.</li><li>- Identification des animaux.</li><li>- Réglementation du commerce, échanges et importations d'animaux.</li><li>- Dangers sanitaires de première et deuxième catégorie.<ul style="list-style-type: none"><li>- Divagation des animaux.</li></ul></li><li>- Animaux dangereux et errants.</li></ul>
---------------------	--

*Paraphez chaque pages*

11H30 - 12H	<b>TRANSPORT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réglementation sur le transport des animaux vivants et champ d'application.<ul style="list-style-type: none"><li>- Description des moyens de transport.</li><li>- Conception des équipements et cages pour chiens.<ul style="list-style-type: none"><li>- Modalités de transport.</li><li>- Tenue du registre.</li></ul></li></ul></li><li>- Technique de low stress et Bien-être des animaux au court du transport.<ul style="list-style-type: none"><li>- Définition des risques pour l'animal et l'humain.</li></ul></li><li>- Le transporteur, le convoyeur et sa réglementation.<ul style="list-style-type: none"><li>- Réglementation.</li></ul></li></ul>
12H - 13H	<b>PAUSE REPAS</b>
13H - 16H	<b>LOGEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation de la réglementation sur les lieux d'hébergements des chiens.</li><li>- Définition du principe de marche en avant et conception des locaux autour de ce concept.<ul style="list-style-type: none"><li>- Description des différents matériaux et outils et de leurs avantages et inconvénients.</li></ul></li><li>- Maîtriser l'ambiance des locaux et satisfaire aux normes sanitaires et de bien-être de l'animal.<ul style="list-style-type: none"><li>- Description des techniques de nettoyage, désinfection, dératisation, désinsectisation.</li><li>- Présentation d'un registre sanitaire type.</li></ul></li></ul>
16H - 18H	<b>SANTE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Soins courants, entretien et hygiène.</li><li>- Définition des signes de bonne santé.</li><li>- Savoir détecter un problème de santé.</li><li>- Définition des principales catégories de maladies.<ul style="list-style-type: none"><li>- Définition des périodes de risques.</li></ul></li><li>- Savoir mettre l'animal en sécurité et exercer les premiers soins simples avant l'arrivée du vétérinaire.<ul style="list-style-type: none"><li>- Registre sanitaire et mesures sanitaires et médicales.</li><li>- Définition des principales situations d'urgence et conduite à tenir.</li></ul></li><li>- Concevoir un protocole de prévention des risques et de réaction face à la survenu du risque.</li></ul>

### **Outils pédagogiques:**

Le stagiaire reçoit un livret avec toutes les slides diffusées sur écran le jour de la formation.  
Utilisation d'un rétroprojecteur pour affichage des slides.

### **Suivi de l'exécution:**

Feuilles de présence émargées par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

### **Fin de formation:**

Il vous sera remis une attestation de formation.

## ANNEXE 2 : Conditions générales de vente - ACACED Option Chien

Paraphez chaque pages

**Le bénéficiaire** : personne ou entité qui finance et ou commande la formation.

**Le participant** : personne suivant la formation (individuel, salarié, demandeur d'emploi etc...).

**Conditions d'inscription** : À réception de votre dossier d'inscription, une convention ou un contrat de formation, est adressé au bénéficiaire par mail. Un exemplaire dûment signé par le bénéficiaire et portant le cachet commercial de l'organisme, ou de l'entreprise s'il s'agit d'une convention, doit impérativement être retourné par mail au centre de formation: [contact@erc-pro.com](mailto:contact@erc-pro.com), au maximum 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

7 jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée au participant.

Si le délais d'inscription est plus court : merci de nous contacter au 06 38 49 11 73.

### **Emargement et fin de formation**

Chaque participant émarge chaque jour et par demi-journée

### **Tarif, facturation et règlement de l'inscription**

Les frais de formation comprennent : les frais d'inscription, la participation à la formation et les documents pédagogiques.

Les frais de repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

- par **chèque** à l'ordre de la E.R.C.
- par **espèces**
- par **carte bancaire**

### **Facturation et délai de paiement**

La facturation est établie selon un échéancier fixé sur la fiche d'inscription. Le règlement doit être effectué par l'un des moyens cités ci-dessus. Le solde est encaissé dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte. Les factures impayées à l'échéance seront dues de plein droit et sans mise en demeure, majorées des intérêts de retard au taux appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € .

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, le participant s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L6353-5 du Code du travail. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu. Les 70% restant doivent donner lieu à échelonnement.

### **Conditions d'annulation des formations/ Report ou annulation du centre E.R.C**

Le centre E.R.C se réserve le droit de reporter la formation, si les effectifs sont inférieurs à 5. Elle ne pourra être tenu responsable à l'égard du bénéficiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption, l'approvisionnement en énergie, des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du centre E.R.C.

**Interruption ou annulation de la part du bénéficiaire ou du client** : En cas d'annulation par le bénéficiaire, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de 15 jours ouvrés avant le début de l'action de formation le centre E.R.C facturera des droits d'annulation correspondant aux arrhes versés (ou frais de dossier pour les financements CPF)..

**ATTENTION** : toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit daté (mail ou courrier A/R) de la part du responsable de l'inscription.

**Les arrhes ou frais de dossiers ne seront pas remboursés en cas de désistement.**

**Paraphez chaque pages**

**Abandon du participant:** En cas d'abandon définitif de sa formation par le stagiaire, les périodes de formation effectivement suivies sont facturées par le centre E.R.C. De plus, tout départ anticipé du stagiaire ouvre le droit au versement d'une indemnité égale à 50 % du prix des prestations non réalisées. Cette indemnité est due au titre du dédommagement du centre E.R.C et donne lieu à l'émission d'une facture séparée.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Sont considérés comme cas de force majeure : la maladie ou l'accident, les désastres naturels, les incendies, les décès dans la famille proche.

#### **Confidentialité propriété intellectuelle**

Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant à la formation du centre E.R.C ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite du centre E.R.C.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), tout stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations nominatives le concernant. Ces informations ne feront en aucun cas l'objet d'une cession à des fins de prospection et/ou commerciales. Ces données ne serviront qu'au suivi et à la réalisation de la formation.

#### **Responsabilités**

L'obligation souscrite par le centre E.R.C dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Le centre E.R.C ne sera pas responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les participants.

#### **Contestations et litiges**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglé à l'amiable, la juridiction territoriale sera seule compétente pour régler le litige.